

Publié: 11 Juin 2023 à 12h26 Temps de lecture: 3 min Partage :

Ce 4 mars 2023, à la sortie du [Coyote Café au Havre](#), un homme d'une trentaine d'années reçoit plusieurs coups de couteau sur le trottoir. Il sera transporté en urgence par des tiers à l'hôpital local.

[L'embrouille trouve sa source dans le vol d'une bouteille d'alcool](#) et d'un téléphone portable au préjudice de la victime quelques instants plus tôt.

« J'ai pas besoin de voler une bouteille »

L'auteur des blessures, un Algérien de 25 ans condamné à cinq ans de prison (dont deux avec sursis) par le tribunal correctionnel du Havre il y a peu, ne nie pas. « *Il m'a traité de [blédard](#). J'étais très choqué et bourré, le couteau c'était pour mon travail, je coupe des cartons et de la laine de verre pour monter des fours de boulangerie. Je ne comprends pas ce qu'il m'est arrivé. J'ai pas besoin de voler une bouteille, j'ai mon argent* », dit le prévenu. Il était à deux doigts de se retrouver devant les assises.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Sa peine, ce jeune homme alors sous cannabis, roulant sans permis de conduire et titulaire d'une carte de séjour, la conteste ce vendredi 9 juin 2023 devant la chambre des appels correctionnels.

Chemise blanche, français hésitant – son avocat, [Me Jérémie Kalfon](#) (Rouen) a demandé en vain un interprète –, ce jeune homme détenu depuis moins de trois mois estime « *qu'ils m'ont donné un peu beaucoup comme peine* ».

« Pourquoi la cour devrait-elle vous croire ? »

Bien briefé par son conseil qui le pousse dans des retranchements canalisés, le prévenu finit par admettre se soucier de l'état de santé de la victime : « *J'ai fait une grosse bêtise, je suis pas violent, c'était la première fois de ma vie. Je suis parti d'Algérie parce que je ne voulais pas de religion* ».

[Lire aussi Prison ferme pour les voleurs qui opéraient dans le tramway du Havre](#)

« *Mais pourquoi la cour devrait-elle vous croire alors que vous n'avez cessé de mentir ?* cingle l'avocat général. *Vous risquez sept ans et une interdiction définitive du territoire !* »

[Philippe Coindeau](#) requiert la même peine mais y ajoute donc cinq ans d'interdiction de territoire. « *Nous sommes là pour défendre la société et les victimes* », appuie le ministère public en écho [au drame d'Annecy](#).

« On n'est pas sur un plateau de télévision »

« *Ici, on n'est pas sur un plateau de télévision ni dans un organe de communication, amorce [Me Jérémie Kalfon \(Rouen\)](#), habitué des plateaux de CNews. Mon client n'a pas planté la victime, il*

n'y a aucune sauvagerie, il était bourré, ce n'était pas lui. Comme disait Rimbaud : "je est un autre" . Lui et sa mère ont fui l'islam rigoriste, la France était le vent de la liberté. Je demande cinq ans mais trois ans de sursis probatoire et pas d'interdiction du territoire français. Son retour en Algérie, c'est son arrêt de mort ».

Délibéré le 23 juin 2023.